

Sailly-Labourse



République Française
Département Pas de Calais
Commune de Saily-Labourse

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 9 Décembre 2024

L' an 2024 et le 9 Décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M. HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, M. TIRLOT Dominique, M. GAUTIER Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle, M. LECOCCQ Olivier, Mme BARISELLE Vanessa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BELLAMY-FERAND Patrick à M. GIACALONE Alfio, Mme LOISON Danièle à Mme BEDU Marcelle, Mme BACRO Marie-Françoise à M. HUGOO Olivier

Absent(s) : Mme BRAHIM Myriam

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15
- Procuration : 3

Date de la convocation : Mardi 3 décembre 2024

Date d'affichage : 03/12/2024

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de Béthune

Le : 11/12/2024

Et publication ou notification

Du : 11/12/2024

A été nommé(e) secrétaire : M. TOROK Gilbert

SOMMAIRE

1) Approbation du Compte Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 23 Septembre 2024

Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 23 Septembre 2024.

2) Décision Modificative n° 2
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal à l'unanimité, vote comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 023 Virement à la section d'investissement		300 000		
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement		300 000		
D 6751 Valeurs comptables des immo	195 872,23			
D 6761 Différences sur réalisations transférées en investissement	104 127,77			
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000			
Total fonctionnement dépenses	300 000	300 000		
D 231 Immobilisations en cours	720			
Chapitre 041 opérations patrimoniales	720			
D 1641 Emprunt en euros	500			
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	500			
D 203 Frais d'études, Recherche		35 400		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles		35 400		
D 2183 Matériel informatique		500		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		500		
D 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	35 400			
Chapitre 23 Immobilisations en cours	35 400			
Total Investissement dépenses	36 620	35 900		
R001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				2 000
R001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				2 000
R 021 Virement de la section de fonctionnement				300 000
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement				300 000
024 Produits des cessions d'immobilisations				300 000
024 Produits des cessions d'immobilisations				300 000
R 192 Plus ou moins-valeur sur immobilisations			104 127,77	
R 2111 Terrains nus			195 872,23	
Chapitre 040 Opérations d'ordre de section à section			300 000	
R 203 Frais d'Etudes			720	
Chapitre 041 opérations patrimoniales			720	
R 10223 Taxe d'aménagement				5 667,49
Chapitre 10 Dotations, fonds divers				5 667,49
R 13151 Subvention transférable GFP de rattachement			165 000	

R 1317 Subventions transférables d'investissement Fonds européen				170 764,69
R 13251 Subvention non transférable GFP de rattachement			13 432,18	
Chapitre 13 Subventions d'investissement			178 432,18	170 764,69
R 1641 Emprunts en euros			300 000	
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés			300 000	
Total investissement recettes			779 152,18	778 432,18

3) Remboursement Garderie scolaire
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rembourser à Madame BOUTRY Sophie la somme de 10.00 € payée sur MY PERISCHOOL car son enfant Lenny BOUQUET a quitté l'école de Sully-Labourse.

4) Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet
Rapporteur : Sylvie KUBINOWSKI

Afin de pallier le manque d'agent pour l'entretien des bâtiments communaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique au service technique permanent à temps non complet 25 H à compter du 1^{er} janvier 2025. Cet agent aura pour mission principale l'entretien des bâtiments communaux.

5) Bail de Location 15 rue de Noeux
Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler le bail de location du logement 15 rue de Noeux à Mme DELCLOY Marie-Jeanne locataire arrivant à expiration le 31/12/2024 pour une durée de 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2027 avec un loyer de 580 euros.

6) Avis sur la cession d'un logement locatif
Rapporteur : M le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité émet un avis favorable pour la vente d'un logement locatif social sis 10 résidence les Gerbes d'Or par la SA d'HLM ICF NORD EST.

7) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- a) La Commune établit un contrat de services avec la Société SOGELINK de CALUIRE ET CUIRE pour un service d'échange sécurisé et dématérialisé des documents de chantier pour une durée de 1 an au 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 567 €TTC.
- b) La Commune établit un contrat avec l'APEI de GRENAY pour l'entretien d'espaces verts pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 pour un montant de 27 611.70 €TTC.
- c) La Commune établit un contrat avec la Société CRISTAL de NEUILLY PLAISANCE pour la dératisation pour une durée de 1 an pour la période 15/11/2024 au 14/12/2025 renouvelable par reconduction expresse 2 fois pour un montant de 1 400.50 € TTC.

- d) La Commune établit un avenant n° 1 pour le LOT 4 (menuiseries extérieures) concernant le marché pour l'aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire. Le Montant du marché est donc modifié comme suit :
Montant Initial : 79 743.00 TTC
Avenant n°3 : 377.52 € TTC
Nouveau Montant : 80 120.63 € TTC
- e) La Commune établit un avenant n° 2 pour le LOT 4 (menuiseries extérieures) concernant le marché pour l'aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire. Le Montant du marché est donc modifié comme suit :
Montant Initial : 80 120.63 TTC
Avenant n°3 : - 5 724.09 € TTC
Nouveau Montant : 74 396.54 € TTC
- f) La Commune établit un avenant n° 3 pour le LOT 4 (menuiseries extérieures) concernant le marché pour l'aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration scolaire. Le Montant du marché est donc modifié comme suit :
Montant Initial : 74 396 .54 TTC
Avenant n°3 : 6 644.16 €
Nouveau Montant : 81 040.70 € TTC
- g) La Commune établit un avenant pour le LOT 2 (charpente) concernant le marché pour l'Aménagement sanitaire primaire et extension de la restauration. Le montant du marché est donc modifié comme suit :
Montant Initial : 131 337.43 TTC
Avenant n°3 : 8 026.79 €
Nouveau Montant : 139 364.22 € TTC
- h) La Commune décide pour 2024 de provisionner pour créances douteuses une somme de 272.30 €.

8) Questions diverses :

Sylvie KUBINOWSKI prend la parole : « Lors de la dernière réunion commission jeunesse et restauration, le SIVOM du béthunois, nous avons appris que le coût du repas allait être majoré de 10 centimes à compter du 1^{er} janvier 2025, donc je vous fais part de cette information pour en discuter ensemble à savoir s'il faut le répercuter sur les consommateurs de la cantine ou pas ? si on fait le calcul ça fait 1 500 € en plus par an pour la commune. »

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident de ne pas augmenter les tarifs de la cantine.

Odile GAUTIER prend la parole « Le CCAS organisera une sortie au PUY du FOU le 20 et 21 juin 2025 ; pour les saillygeois le tarif est de 308 euros, le ccas verse une participation de 40 euros par personne donc le tarif est de 268 euros pour un saillygeois – 202 euros pour un enfant de 0 à 2 ans et 248 pour un enfant de 3 à 13 ans. Et pour information il y aura aussi un voyage organisé à BELLEWAERDE le 6 Septembre 2025 »

Séance levée à : 19 h 00

Secrétaire de séance
M TOROK Gilbert



En mairie, le 11/12/2024
Le Maire
Dominique HENNEBELLE